

M. MULLOCK : Je ne dis pas qu'il y a raison de s'alarmer ; mais tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se brise. S'il est possible d'avoir une nouvelle garantie, il est de notre devoir de l'avoir, et si des millions de dollars de garanties du Canada sont déposés à l'ordre de trois personnes, malgré leur intégrité incontestée, s'il nous est possible d'ajouter une autre garantie, nous devrions l'ajouter. Je demanderai prochainement au ministre de dire au comité si ces obligations sont payables au porteur, quel est le montant aujourd'hui dans la banque d'Angleterre et si ces obligations peuvent être retirées sur l'ordre de ces trois messieurs.

M. FOSTER : J'aurai ce renseignement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je demanderais quel est l'arrangement aujourd'hui fait relativement au transfert du stock inscrit. Paie-t-on aujourd'hui un droit quelconque sur le transfert d'un nom à un autre ? Cela a fait l'objet d'un débat considérable et d'une correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement impérial qui, je crois, avait coutume d'imposer un droit sur ces transferts.

M. FOSTER : Il y a, je crois, un droit de 25s. 6d. sur les obligations et, je crois, 12s. 6d. pour 100 sur le stock inscrit. C'est le droit de timbre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Mais non pas pour le transfert d'un individu à un autre ?

M. FOSTER : Non, ceci est pour l'émission du stock.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Une tentative a été faite, dans la Chambre des Communes, en Angleterre, il y a quelque temps, pour imposer un droit sur tout transfert de stock. Je ne sais pas si elle a réussi, ou si elle affecte tous les stocks. Naturellement, si elle les affecte, nous ne sommes pas dans une pire position que tout autre propriétaire. Mais je crois qu'une proposition a été faite d'imposer un droit sur les stocks des colonies.

M. FOSTER : Je n'en suis pas certain, mais je crois qu'il existe un faible droit sur le transfert des stocks ; si tel est le cas, il affecte tous les stocks.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Un grand nombre de ces stocks ont été employés sous forme de valeurs appelées techniquement "floaters". S'il y a un droit sur le transfert du stock inscrit, cela en gênera sérieusement le libre emploi.

M. FOSTER : Cela aurait lieu, si le droit était imposé sur les nôtres et non sur les autres, mais je suis convaincu qu'il n'y a aucune différence, entre les stocks des colonies et les stocks en général.

M. McMULLEN : Qui est l'inspecteur actuel ?

M. FOSTER : M. George Cruikshank.

Inspecteur..... \$1,700

M. McMULLEN : Depuis quand a-t-il été nommé ?

M. FOSTER : Il y a environ deux ans, je crois. L'ex-inspecteur, M. Tims, a été mis à la retraite, et le sous-inspecteur devint inspecteur, ce qui économisa un employé.

M. McMULLEN : Quel est le traitement ?

M. FOSTER : \$1,700, avec les frais de route en sus.

M. FOSTER.

M. McMULLEN : Je vois que M. Tims a été mis à la retraite avec un salaire de \$1,820, par année, et le sous-inspecteur a maintenant le même traitement.

M. FOSTER : M. Tims recevait un salaire élevé, \$2,200, je crois.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je crois que c'était \$2,600. Comment se fait-il qu'il a obtenu une pension de retraite de \$1,800.

M. FOSTER : Il a pris sa retraite en la manière ordinaire, et l'on n'a pas ajouté à son temps de service.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je suppose que M. Cruikshank est le fils de l'ancien inspecteur, à Saint-Jean ?

M. FOSTER : Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Depuis combien de temps est-il dans le service ?

M. FOSTER : Il a été secrétaire privé de sir Leonard Tilley durant quelques années avant cela.

M. McMULLEN : Le ministre doit se tromper, sur la date. Son nom ne figure pas sur la liste imprimée, mise devant la chambre.

M. FOSTER : Il devrait y être. M. Tims n'a pas figuré aux estimations depuis deux ans, je crois.

M. McMULLEN : Oh oui ; je vois maintenant son nom à la page B—215. Il y figure pour six mois, l'année dernière. Alors, il ne peut être à sa pension de retraite depuis deux ans.

M. FOSTER : Cela fait presque deux ans. Ceci est pour 1891-92.

Bureau du sous-receveur général,
Halifax..... \$8,300

M. FOSTER : La diminution, ici, provient du fait que le ministère des Finances, jusqu'à ce jour, a payé un loyer pour l'édifice dans lequel ce bureau est tenu. Le ministère des Travaux publics a acquis depuis la propriété, et partant, cette diminution est apparente plutôt que réelle.

Bureau du sous-receveur général,
Saint-Jean..... \$6,000

M. FOSTER : La réduction, ici, est causée par une réduction dans le personnel officiel, depuis l'année dernière. Le sous-receveur général, à Saint-Jean a été mis à la retraite. C'était M. R. W. Cruikshank, et sa pension de retraite s'éleva à la somme de \$1,540 par année. M. H. D. McLeod a été nommé à sa place, et le personnel a été distribué autrement. Le montant total de la paie, avec l'ancien personnel était de \$7,150 ; le montant total de la paie, y compris la pension de retraite de M. Cruikshank, d'après les arrangements, est de \$7,170 ; de sorte qu'il y a eu une augmentation de \$20 sur le total des salaires. M. Cruikshank a pris sa retraite, le 21 janvier, cette année.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : M. McLeod était-il déjà employé dans le bureau ou est-il venu du dehors ?

M. FOSTER : Il était déjà employé dans le ministère, mais cela ne répond qu'à une partie de